

## Conférence de presse du 29.01.2004

Exposé de Dr. Walter Schmid, président de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS)

### L'aide sociale est de la CII et a en besoin

Pour l'aide sociale, la collaboration interinstitutionnelle est d'un intérêt vital. Elle est en effet le dernier filet social, celui qui entre en action lorsque tous les autres ont cédé. Collaborer est dès lors pour elle, plus que pour tout autre système de protection sociale, une nécessité. Or les mailles du filet social deviennent de plus en plus lâches et le nombre des personnes obligées de s'adresser en dernier ressort à l'aide sociale s'accroît d'année en année. L'an dernier, l'augmentation a atteint dix pour cent

Le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale est certes du même ordre que celui de l'assurance-chômage et de l'AI, mais elle est la dernière arrivée à la table de discussion. Contrairement aux autres assurances sociales, elle est financée par les cantons ou les communes et attire de ce fait rarement l'attention nationale. Comme elle n'est pas financée par des cotisations salariales, les partenaires sociaux ne s'y intéressent pas beaucoup non plus. Servant de voiture-balais du système de sécurité sociale, elle a en outre une image ingrate et la mauvaise réputation de ramasser les restes.

Dans son travail quotidien, l'aide sociale est forcée de collaborer avec d'autres institutions: secrétariats à la jeunesse, services psychiatriques, hôpitaux, projets d'intégration, ateliers protégés, maisons pour femmes, homes pour sans abris, orientation professionnelle, écoles, placeurs privés. Le travail social pratique est par essence de la collaboration interinstitutionnelle! Cependant, par le passé, cette collaboration dépassait rarement les limites du cas particulier. La collaboration avec les institutions elles-mêmes restait par contre largement sous-développée. Elle laissait de surcroît à désirer, en particulier avec les organes de l'AI et l'AC.

Dans les années 90, les instances compétentes ont pris conscience que cette collaboration était l'une des clés d'une aide sociale et d'une politique sociale efficace. Les pas faits dans cette direction ces dernières années sont réjouissants. L'appui politique de la Confédération et des deux Conférences des directeurs cantonaux directement concernées (**la CDAS et la CDEP**) a joué là un rôle moteur essentiel. Le terrain est maintenant en partie exploré, des projets concrets ont été réalisés (voir par ex. le projet NetzWerk IIZ du canton d'Argovie).

Mais, à eux seuls, la volonté de collaborer et quelques projets réjouissants ne suffisent pas. Les systèmes actuels de sécurité sociale sont encore beaucoup trop cloisonnés. Ils poursuivent chacun leurs propres buts. Le Parlement revoit l'une après l'autre les lois pertinentes dans chacun de ces domaines sans guère se préoccuper de leurs implications dans les autres domaines. Les incitations financières ont plutôt tendance à freiner la collaboration qu'à l'encourager. Nous nous offrons toujours le luxe de trois „dispositifs d'intégration“ (celui de l'AC (ORP), de l'AI et de l'aide sociale) fonctionnant de manière largement indépendante les uns des autres.

Aussi bien la CII n'est-elle qu'un modeste début. Des progrès substantiels restent à faire. La 5<sup>e</sup> révision de l'AI offrira là la prochaine occasion. La CSIAS espère qu'elle ne restera pas inexploitée.

**Contact :** 079 446 41 54 [wschmid@hsa.fhz.ch](mailto:wschmid@hsa.fhz.ch)